

Le Plan Santé Social et le Parcours Éducatif de Santé

ÉDITO

Le 29 novembre 2016, madame la ministre de l'Éducation nationale lançait un grand plan d'action interministériel, concernant le bien-être et la santé des jeunes. Ce plan interministériel faisait écho à la mise en œuvre du Parcours éducatif de santé proposé dès janvier 2016. Un an après avoir posé les premières lignes et les premiers repères de ce Parcours, où-en-est-on ?

Mais d'abord, en quoi la santé concerne-t-elle l'école ? Les évolutions récentes du système éducatif tendent toutes vers un objectif commun visant à accueillir à l'école **tous les enfants**, à garantir la qualification de 100% d'une génération, 80% au baccalauréat et 50% au premier niveau d'enseignement supérieur (lois d'orientation 1989, 2005 et 2013). Si l'école accueille 100% des enfants d'une génération, elle accueille chaque enfant dans sa **globalité** et garantit un accompagnement qui lui assure la **continuité** et la **progressivité** des apprentissages.

Si l'école accueille un enfant dans sa globalité, elle considère donc que l'enfant ne peut se défaire de ses différents attributs (familiaux, sociaux, médicaux) en passant le seuil de la porte de l'école. Dès lors, la santé devient un sujet pour l'école. Accueillir un enfant dans sa globalité, c'est se donner les moyens de son bien-être. S'intéresser à son bien-être, c'est optimiser ses conditions d'apprentissage et ses chances de réussite. **La santé est une des clés de la réussite scolaire**, c'est une condition de la réussite éducative. C'est en cela que la santé regarde l'école. C'est pour cela que nous devons mettre en œuvre le Parcours éducatif de santé.

Mais parlons d'abord du Plan départemental d'action Santé Social. Car dans ce département, ces mots ont du sens. On sait que le niveau de santé est corrélé au niveau de vie. Dans un département comme le Pas de Calais où le salaire médian est en deça des moyennes nationales ; dans un département où la grande pauvreté n'est pas seulement un objet de réflexion mais une réalité quotidienne, on doit s'interroger sur la question de la santé, du bien-être et de l'accompagnement social, considérant que c'est une dimension essentielle pour garantir la réussite de tous nos élèves. ■

L'Inspecteur d'académie
DASEN du Pas-de-Calais

Jean-Yves BESSOL



LE PLAN D'ACTION SANTÉ SOCIAL

Une vision dynamique autour de 3 champs d'action :

- **Une politique sociale de l'établissement**, qui vise à réduire les coûts des fournitures scolaires, étaler les dépenses, assurer l'accès aux sorties et voyages scolaires, garantir l'accès aux bourses pour les ayants droit.
- **Une politique éducative de l'établissement** qui privilégie la bienveillance, la coopération, l'accompagnement, l'ambition scolaire et professionnelle, l'accès à la citoyenneté et la culture.
- **Une politique de santé** qui favorise le dépistage précoce des troubles du langage et de l'apprentissage, qui facilite l'accès aux soins, qui accompagne le **développement des compétences psycho-sociales**. ■

LES PRIORITÉS DÉPARTEMENTALES

L'action s'organise autour de 2 axes nationaux

- le dépistage précoce des difficultés d'apprentissage et des troubles du langage,
- le développement de l'accès au PSC1, Prévention et Secours Civique de niveau 1,

et 3 priorités départementales

- la prévention du surpoids et l'obésité,
- l'éducation à la vie affective et sexuelle,
- la prévention du mal être. ■

Garantir l'accès aux bourses pour les ayants droits

Chaque année, on constate en collège et lycée, une différence significative entre le taux de PCS défavorisés et le taux de boursiers, interrogeant dès lors l'accès aux bourses pour les familles ayants droit. La réduction de cet écart est un enjeu fort car il participe des conditions de la réussite des élèves. Pour la prochaine rentrée, Monsieur BESSOL, Inspecteur d'académie, proposera aux équipes du premier et du second degré de se rapprocher pour veiller à l'identification de toutes les familles susceptibles d'être bénéficiaires des bourses, garantir l'accompagnement de familles ayants droit et assurer le bon déroulé des procédures administratives nécessaires. ■

UN OU DES PARCOURS ?

La loi d'orientation et de refondation de l'école de 2013, réaffirme le principe que l'École a vocation à accueillir tous les enfants.

L'école accueillant tous les enfants dans leur globalité, il est nécessaire aux acteurs du quotidien d'investir 4 champs essentiels mais périphériques à l'exercice de l'enseignement dans la classe ordinaire pour garantir le meilleur accompagnement à chacun, C'est le sens des parcours.

Ceux-ci sont au nombre de 4 :

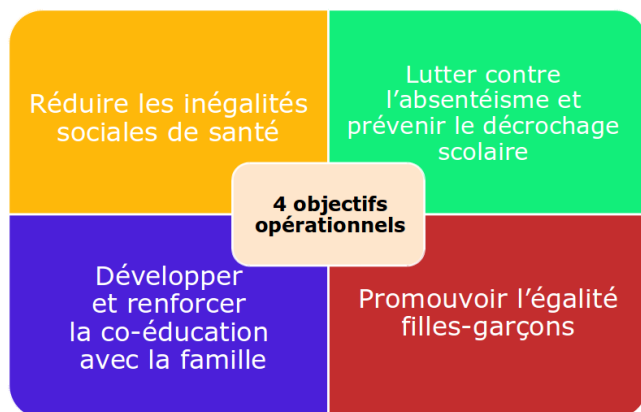
- Le Parcours éducatif artistique et culturel
- Le Parcours éducatif Citoyen
- Le Parcours Avenir
- Le Parcours éducatif santé

Chacun de ces 4 Parcours contribue à une vision plus globale du parcours de l'élève. Il faut noter que chacun de ces 4 parcours participe de la capacité à vivre ensemble et converge tous vers le Parcours Citoyen.

L'éducation à la santé est l'une des composantes de l'éducation à la citoyenneté. ■

4 OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Le Parcours Éducatif Santé



Pour garantir la santé de nos élèves, et par la même consolider les conditions de leur réussite, on décline 4 objectifs opérationnels qui sont autant d'entrées sur le sujet :

- Réduire les inégalités sociales de santé (ISS) ; la réduction des ISS participe de la réduction des écarts de réussite scolaire entre catégories sociales
- Lutter contre l'absentéisme et le décrochage, et ce dès le premier degré
- Coopérer avec les familles comme une condition essentielle de l'adhésion des familles et de la continuité de l'action école-maison
- Promouvoir l'égalité filles-garçons. ■

UNE DÉFINITION

Le parcours éducatif désigne un ensemble de contenus cohérents et progressifs d'enseignement, non exclusivement disciplinaires, et de pratiques éducatives scolaires et non scolaires.

L'action repose sur :

- Des situations d'enseignement
- Disciplinaires et interdisciplinaires
- Des actions spécifiques

L'action comprend :

- L'éducation à la santé, pour faire acquérir à chaque élève, les connaissances, les compétences et la culture lui permettant de prendre en charge sa propre santé de façon autonome et responsable, en référence à la mission émancipatrice de l'école
- La prévention, pour mettre en œuvre dans chaque école, des projets de prévention centrés sur les problématiques de santé, notamment celles pouvant avoir un effet sur la réussite scolaire
- La protection de la santé, créer un environnement scolaire favorable à la santé et à la réussite scolaire de tous les élèves (climat scolaire, cantines, sanitaires...)

Le Parcours éducatif de santé s'appuie sur le socle commun de connaissances, de compétences et de culture et les programmes scolaires.

Ce qu'un parcours est et n'est pas

Les Parcours ne sont surtout pas une affaire de spécialiste. Le Parcours éducatif de santé n'est pas exclusivement l'affaire des infirmières et des médecins de santé scolaire.

Le Parcours est d'abord et avant tout un objet pédagogique qui doit être investi par les enseignants qui sauront interroger leurs enseignements et disciplines pour identifier ce qui relève du champ de connaissance et de compétences du Parcours éducatif de santé ; pour savoir ce qui alimente cette dimension et comment l'on peut mettre en musique ces enseignements pour faire sens.

Le Parcours n'est pas une succession d'actions spécifiques partenariales. Il faut à la fois veiller à l'ancrage disciplinaire des notions abordées et proposer à travers les Parcours, des modalités d'enseignement qui transcendent les disciplines pour mieux faire sens. Le décloisonnement est une des conditions du renouvellement des pratiques enseignantes visant à une vision plus intégrée des disciplines scolaires.

Le Parcours repose sur l'éducation formelle et l'éducation informelle ; pour faire simple, ce qui s'apprend à l'école et ce qui peut s'apprendre hors de l'école, à l'occasion d'activités sportives, culturelles ou artistiques. L'école reconnaît qu'elle n'est pas le seul espace-temps d'apprentissage ; l'école reconnaît que l'on peut identifier des compétences s'exprimant hors de l'école, dont il convient d'assurer la transférabilité. ■

Les compétences psycho-sociales, qu'est-ce que c'est ?

Développer les compétences psycho-sociales et les connaissances pour permettre au jeune de prendre en charge sa propre santé et faire des choix responsables.

Les compétences psycho-sociales définies par l'OMS – Organisation Mondiale de la Santé :

- Savoir résoudre des problèmes
- Savoir prendre des décisions
- Savoir se faire comprendre
- Pouvoir entrer en relation avec les autres
- Avoir une pensée critique
- Avoir une pensée créative
- Se connaître soi-même
- Éprouver de l'empathie
- Savoir gérer le stress
- Savoir gérer ses émotions

Des compétences transverses qui participent d'une acculturation à la santé, mais aussi de la capacité à vivre ensemble. ■

FOLIOS :

un outil de la mise en œuvre des parcours

Folios est un outil numérique de mise en œuvre des Parcours, reposant sur 4 fonctionnalités :

- un Portail d'information, déclinée du niveau national au local, en veillant à une information de qualité ;
- un espace collaboratif pour échanger entre enseignants, entre membres de l'équipe éducative ;
- un espace d'échanges avec les partenaires pour valoriser les expériences extra-scolaires et conjuguer les deux types d'accès aux compétences et connaissances ;
- un port folio individuel, qui donne à chaque élève, la mémoire, la traçabilité des informations traitées, et nourrit sa capacité de réflexivité sur son propre parcours.

Actuellement, FOLIOS est déployé au collège et au lycée. Des développements sont en cours pour permettre de débiter la démarche dès l'école primaire et la poursuivre dans l'enseignement supérieur. ■

LE CESC : COMITE D'ÉDUCATION À LA SANTÉ ET À LA CITOYENNETÉ

Le CESC est l'instance de la cohésion de l'action.

Le CESC de l'établissement peut être pensé comme étant l'écho d'un **CESC de territoire**.

Un CESC de territoire qui permet :

- d'assurer la continuité de l'action inter-degré et la progressivité de la démarche
- d'optimiser les partenariats locaux
- de diversifier et mutualiser les expériences

Le CESC de territoire peut s'entendre à l'échelle d'un bassin, d'un district ou d'un quartier vécu associant des établissements du premier et du second degré, dans toutes ses composantes, pour envisager le parcours de l'élève sur un continuum dont nous devons garantir la progressivité.

Le CESC d'établissement s'appuiera sur le CVC, Conseil de Vie Collégienne, et le CVL, Conseil de Vie Lycéenne, ainsi que sur les associations de parents d'élèves. ■

« 62 voies / voix de femmes »

L'exposition « 62 voies-voix de Femmes », réalisée par l'association « Femmes en avant » de Liévin et les services de l'Etat du département du Pas-de-Calais dresse le portrait de 62 parcours individuels ou collectifs de femmes du Pas-de-Calais. Les portraits sont photographiques et biographiques. Ils permettent aux visiteurs de découvrir les voies empruntées par ces femmes, dans le monde économique, associatif, culturel, sportif, médical...

L'École, parce qu'elle compte parmi ses missions fondamentales celle de garantir l'égalité des chances entre les filles et les garçons, parce qu'elle veille à cette fin, à favoriser, à tous les niveaux de la scolarité, la mixité et l'égalité, notamment en matière d'orientation, sera un lieu d'accueil privilégié pour cette exposition.

Pour accompagner les enseignant-es et les équipes, un guide a été élaboré. Il propose des pistes d'exploitations pédagogiques ainsi que des ressources qui devraient permettre d'initier, de prolonger, d'explorer... afin d'agir de l'école maternelle jusqu'au lycée pour l'égalité entre les filles et les garçons.

Cinq entrées ont été privilégiées :

- L'orientation et les métiers
- Les activités, les loisirs, les jeux
- Les pratiques sportives
- Les femmes dans les sciences et les mathématiques, aujourd'hui et hier
- Le portrait

Ce guide se veut un levier pour :

- développer l'ambition des filles en renforçant leur sentiment de compétence notamment dans le domaine scientifique et leur confiance en elle ;
- faire évoluer les stéréotypes de genre chez les élèves afin que les filles ET les garçons puissent s'émanciper des contraintes et comportements qu'ils croient attendus ;
- favoriser le respect mutuel entre les sexes ;
- développer la mixité dans les parcours d'orientation ;
- garantir un climat d'apprentissage propice pour toutes et tous en mobilisant des modalités pédagogiques (débat, retour réflexif des élèves, coopération...) qui favorisent la confiance et l'estime de soi, développent les habiletés sociales (trouver sa place dans un groupe, avoir le sentiment d'être utiles aux autres, expliciter ses émotions). ■

Références :

- L'exposition est disponible sur le site de la Préfecture du Pas-de-Calais : [Exposition « 62 voix – voies de femmes »](#).
- [Article « Conférence égalité filles-garçons » du 22/03/2017](#).
- [Guide pédagogique : "Agir pour l'égalité entre les filles et les garçons"](#).
- [Guide de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance : "Filles et garçons sur le chemin de l'égalité de l'école à l'enseignement supérieur"](#).

GPRS :

Grande pauvreté et réussite scolaire

Depuis 2015, M. BESSOL, IA-DASEN, a initié une démarche de sensibilisation à la problématique de la Grande pauvreté. Il a confié cette mission à un groupe de travail départemental dont fait partie Colette Bonnetat, IEN, associée aux travaux de Jean-Paul Delahaye.

Ce groupe départemental a engagé plusieurs initiatives :

- animation d'actions de formations,
- production de documents de sensibilisation à la réalité locale et aux préconisations adressées à l'école,
- organisation de la conférence du 7 décembre 2016, animée par deux experts des questions de Grande pauvreté et de Réussite scolaire.

Cette conférence Grande pauvreté et réussite scolaire, a été animée par Jean-Paul Delahaye, Inspecteur général honoraire et Marie Aleth Gard, Vice-présidente nationale d'ATD Quart Monde, à l'ESPE d'Arras. Jean-Paul Delahaye et Marie Aleth Gard ont rédigé des rapports sur le thème de la Grande pauvreté, l'un pour la Ministre de l'Education nationale, l'autre pour le Conseil économique, social et environnemental (CESE). ■

➤ *Pour en savoir plus :*

[Article sur la « Conférence Grande pauvreté et réussite scolaire du 07/12/2016.](#)

FOCUS SUR LE PAVAS : PROGRAMME ACADÉMIQUE VIE AFFECTIVE ET SEXUELLE

Une équipe intercatégorielle pour aborder la vie sexuelle et affective

L'éducation sexuelle doit être considérée comme une dimension de **l'éducation citoyenne**, dans le sens où il s'agit d'une éducation au respect et au choix. Elle est la responsabilité de tous, des parents et de l'École toute entière, dans un souci de coéducation. C'est bien l'ensemble de la communauté éducative qui doit être porteur d'un discours cohérent sur la sexualité permettant d'accompagner les jeunes dans la construction de leur personnalité et leur épanouissement global. Il s'agit d'aborder la sexualité sous un angle positif en dépassant l'approche biomédicale pour englober la dimension psychologique et affective. Les personnels volontaires pour animer des séquences d'éducation sexuelle avec les élèves doivent bénéficier d'une préparation spécifique qui leur permette à la fois de partager cette culture et d'adopter la démarche pédagogique appropriée à la maturité des élèves et au contexte socio-culturel. ■

- [Proposition d'action SEPIA – Académie de Lille](#)
- [Bulletin officiel n°9 du 27 février 2003 : L'éducation à la sexualité dans les écoles, les collèges et les lycées. Circulaire n°2003-027 du 17-2-2003.](#)

FOCUS SUR LES DISPENSES D'EPS

L'éducation physique et sportive est un enseignement obligatoire à tous les niveaux de la scolarité. Pour que tous les élèves y vivent des expériences enrichissantes et source de bien être, les programmes disciplinaires proposent une offre de formation harmonieuse, équilibrée et progressive. Au sein des établissements scolaires, les enseignants d'EPS ont toute latitude pour prendre en compte les aptitudes particulières de façon à adapter les pratiques proposées à chaque élève. Dans cette perspective, les enseignants s'inspirent des Activités Physiques Sportives et Artistiques, ils ajustent les contenus d'enseignement et les évaluations aux potentialités de chacun.

Néanmoins, on observe un inégal accès des élèves aux pratiques physique à l'École. Ainsi, 2,8 % des garçons et 6,6 % des filles sont dispensés des épreuves du baccalauréat général et technologique. Dans la voie professionnelle, cette proportion d'élèves qui ne bénéficient pas d'EPS est encore plus forte : 4,9 % des garçons et 13,5 % des filles¹. A ces éléments, s'ajoute l'observation que les problématiques liées à la sédentarité, à l'obésité ou encore au repli sur soi touchent de manière significative les élèves issus catégories socio-professionnelles défavorisées notamment les jeunes filles.

Pour que chacun puisse vivre une EPS de qualité, il convient que les professionnels / enseignants d'EPS et les professionnels de la santé en relation avec les familles coopèrent pour élargir l'offre de pratique adaptée. Un travail en commun a été mené entre le corps d'inspection et les médecins conseillers techniques pour rédiger et mettre en œuvre un certificat médical d'aptitude qui soit un véritable outil de communication. L'objectif est d'accentuer la communication et le partage d'information entre les différents acteurs (enseignants, corps médical et famille) sur les modalités d'adaptation de la pratique en fonction des possibilités de chacun. Ce modèle de [Certificat Médical d'aptitude à la pratique de l'EPS](#) est téléchargeable sur le site disciplinaire EPS de l'académie de Lille. ■

- [Arrêté du 13 septembre 1989 relatif au contrôle médical des inaptitudes à la pratique de l'éducation physique et sportive dans les établissements d'enseignement](#)

Références :

- [BO n°5 du 4 février 2016](#) : Mise en place du parcours éducatif de santé pour tous les élèves. [Circulaire n°2016-008 du 28-1-2016.](#)

1 Données académiques session 2016